

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 décembre 2020 Salle des Fêtes de Faverolles (Covid 19)

Etaient présents : ASSEMAT Mathilde, BECHEPOIS Julien, CARON Jacky, DEHU Didier, DUPUIS Sophie, GEHAN Blanche, JULVE-ROSELLO Frédérique, POTEAUX Christian

Excusés : ANASTACIO Mickael ayant donné pouvoir à BECHEPOIS Julien, DRAG Henriane ayant donné pouvoir à DEHU Didier

Absent : DARGOS Wiltord

Secrétaire de séance : DUPUIS Sophie

Début de séance du conseil municipal 19h00

D 20-029 : Modification des statuts de la Communauté de communes Compétences « Eau Potable et Assainissement » - Mise à jour des statuts

Au court de la séance du 04/09/2020, le Conseil communautaire a approuvé, à la demande de Monsieur le Préfet, les propositions de modification de statuts relative à l'actualisation de ces derniers venant préciser que les compétences Eau et Assainissement remontaient au sein des compétences obligatoires.

Le Conseil Municipal de chaque commune membre doit se prononcer sur la modification de ces statuts.

Le Conseil Municipal de Faverolles, après en avoir délibéré, approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes Retz-en-Valois.

Les statuts modifiés, le rapport concernant l'assainissement collectif et non collectif ainsi que le rapport sur l'eau sont consultables en Mairie.

D 20-030 : Ajustements budgétaires:

Afin d'honorer le versement d'une subvention d'investissement, il convient de réajuster la répartition des comptes dans cette section.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Chapitre 041 OPERATION PATRIMONIALE

Compte 13251 GFP de rattachement : + 4000.00€

Recettes :

Chapitre 041 OPERATION PATRIMONIALE

Compte 13258 autre groupement : + 4000.00€

D'autre part, afin de pouvoir honorer des charges de personnel, il convient de réajuster les crédits en section de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Chapitre 012 CHARGES DE PERSONNEL

Compte 64131 : + 2000.00€

Dépenses :Chapitre 022 DEPENSES IMPREVUES

Compte 022 Dépenses imprévues : - 2000.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les transferts de crédits ci-dessus mentionnés

Adopté à l'unanimité des membres présents

D 20-031: Demande de participation financière aux frais de fonctionnement de la cantine scolaire

La cantine scolaire de Faverolles accueille aujourd'hui une cinquantaine d'enfants par jour.

Il s'agit d'un service à l'évidence nécessaire pour les familles mais très couteux pour la commune de Faverolles qui est seule en charge du fonctionnement de cette structure. Face au nombre d'enfants grandissant et à la responsabilité que cela implique, nous avons dû faire appel à un agent supplémentaire à compter du mois de novembre afin de pourvoir au bon fonctionnement du service.

A l'heure actuelle, le surcoût financier est tel (charges de personnel, eau, électricité, fournitures de petits équipements, produits sanitaires supplémentaires cause COVID) que nous sommes dans l'obligation de proposer une participation financière aux communes dont les enfants bénéficient de ce service.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide de demander aux communes une participation au surcoût de fonctionnement du service de restauration scolaire pour un montant de 1.80€ par enfant et par semaine de temps scolaire.

INFORMATIONS**Validation de l'installation para foudre de l'église**

Suite à un incident dans une habitation près de l'église, survenu lors d'un orage, une question s'est posée afin de connaître la capacité de notre para foudre installé sur l'église. L'Apave, organisme agréé a contrôlé ce dispositif et a émis les conclusions suivantes :

- L'installation de protection foudre présente un niveau de conservation satisfaisant
- Une Non-Conformité : la valeur de résistance de terre est trop élevées (> 10 ohms)

Pour cette Non-Conformité, les normes de l'époque (année 1925) lors de l'installation étaient bien différentes. Cela ne nécessite pas de travaux (trop couteux) pour être conforme.

Le technicien précise que notre para foudre est une protection a tige simple et que, faisant fonction de la hauteur du clocher il ne protège que dans un rayon de 5 à 10 mètres ce qui signifie qu'il ne protège que l'église.

Cette précision est importante pour les riverains qui devraient s'équiper d'une protection para foudre de type 2 pour leurs tableaux électriques et de type 3 pour leur box afin d'éviter la détérioration de leurs équipements en cas d'impacts. (Documents techniques à disposition en mairie pour le para foudre)

Point sur la future école de DAMPLEUX

Fin de l'appel d'offres des 13 lots. Le choix des entreprises retenues est acté.

Les travaux doivent démarrer début février sous réserve de l'évolution du Covid19.

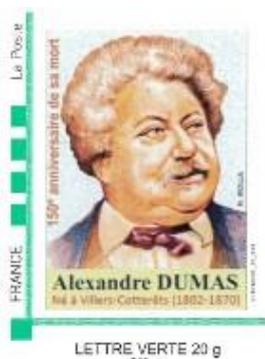
Concernant la phase « Financement » il reste à connaître précisément la subvention de la région pour le périscolaire (PRADET). Fonction de cette subvention, il restera à établir le montant de l'emprunt pour les communes.

Election CNRACL

La Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) procèdera au renouvellement de son conseil d'administration du 1^{er} au 15 mars 2021. L'élection de ses membres aura lieu dans le cadre d'un vote par internet sur un site sécurisé ou par correspondance.

Les électeurs concernés sont uniquement des agents de la fonction publique retraités CNRACL et résidant sur la commune de Faveroles. La liste électorale est affichée en mairie et chaque électeur concerné recevra un courrier explicatif avant le 15 décembre.

Timbre spécifique Alexandre DUMAS



L'association philatélique de Villers Cotterets a fait éditer ce timbre Alexandre DUMAS.

Si des collectionneurs sont intéressés le faire savoir en mairie.

Réception du personnel

La remise des primes et du colis a l'attention du personnel communal se fera avec les élus disponibles le vendredi 18 décembre en mairie à 18h30. (Dans le respect des gestes barrières préconisés)

Collecte des verres

Prévue le mercredi 20 janvier 2021

Bilan Référents communaux :

Synthèse réalisée avec les référents.

Pour rappel le village et ses hameaux ont été reparté en 8 secteurs, en fonction du nombre de conseillers.

Leur mission : Etre le relais entre chaque citoyen et le Maire et ses 2 adjoints. Les référents doivent être également les porteurs d'initiatives ou faire retour des besoins qui seront discutés et peut être adoptés.

Ci-joint le tableau bien plus clair que dans le dernier bulletin des coordonnées de vos interlocuteurs.

Pour exemple un sujet abordé : Faire des économies sur la distribution papier de ces comptes rendus. Ainsi, plusieurs possibilités doivent être envisagées :

- Conserver le format papier pour ceux qui n'ont pas d'informatique mais voir pour le faire sur du papier recyclé
- Mettre le compte rendu sur le site « Faveroles02 » sous condition d'aller le chercher. Chaque compte rendu est mis en ligne systématiquement.
- Diffusion du compte rendu par mail, ce qui implique d'obtenir les adresses mail de chacun
- Une autre idée la création d'un Facebook communal

Un panachage de toutes ces propositions peut également être envisagé.

Ci-joint le tableau des REFERENTS

Joyeux Noël et bonnes fêtes de fin d'année



Fermeture de la Mairie

La Mairie sera fermée le jeudi 24 et le jeudi 31 décembre 2020. Les permanences sont reportées au mercredi 23 décembre et mercredi 30 décembre de 8h30 à 11h30.

En cas d'urgence vous pouvez contacter :

- Christian POTEAUX (Maire) : **06.76.89.56.69**
- Frédérique JULVÉ (1er adjoint) : **06.83.36.12.62**
- Jacques CARON (2^{ème} adjoint) : **06.78.34.03.03**

Fin de séance du conseil municipal 21h30.

Le Maire,
Christian POTEAUX

